

Procès-verbal de la réunion n° 01 du Conseil d'Administration du 29 mai 2017

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Dossier BMC / FRBB

1.1. Arrêt du 2 mai 2017

Le président explique et commente aux membres du CDA le dispositif de l'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers du 2 mai 2017.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire de la FRBB du 23 mai 2017

Le président fait rapport de l'assemblée extraordinaire qui s'est déroulée à la FRBB au cours de laquelle la mise en liquidation de la FRBB a été décidée.

La FRBB a décidé de se pourvoir en cassation.

1.2. Position de l'AWBB dans le dossier

Les membres du CDA décident à l'unanimité de tout mettre en œuvre afin de pouvoir exclure de ce dossier, et dans les meilleurs délais, toutes les personnes citées à titre individuellement.

1.3. Défense des anciens administrateurs et administrateurs actuels de l'AWBB (

Il est recommandé aux personnes, qui ont reçu le courrier de BMC, d'envoyer un courrier de réponse type à BMC, pour le 1^{er} juin.

1.4. Ligne de défense de l'AWBB

L'AWBB souhaite continuer à travailler de conserve avec la VBL dans ce dossier et garder une ligne de conduite commune.

De même, l'AWBB ne souhaite pas, pour le moment, engager un autre avocat que celui qui est en charge du dossier depuis le début. Un seul bureau d'avocats représentera donc les deux ligues.

Le trésorier général fait état de la trésorerie de l'AWBB à la date du jour.

1.5. Présence des représentants des groupements parlementaires

Messieurs Appels, Trausch, Grandry, Groos et Dujardin ont été invités par le conseil d'administration à entendre les explications et participer à la discussion quant à l'attitude à adopter par le conseil d'administration.

Une position conjointe est concertée et sera débattue, le cas échéant, lors de l'assemblée générale du 10 juin 2017 selon l'évolution du dossier.

1.6. Prochaines étapes

Le conseil d'administration se concertera avec la VBL, communiquera les informations demandées par les avocats et entendra prochainement les liquidateurs de la FRBB.

2. Approbation de procès-verbal de la réunion du 8 mai 2017

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du 08 mai 2017 publié sur le site le 19 mai 2017.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 8 mai 2017

3.1. Courrier du Secrétaire général

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier expédié par le secrétaire général

4. Exercice des compétences administratives

4.1. Application de l'article PA74 – assemblée provinciale de Liège

Tous les membres élus ou réélus lors de l'assemblée provinciale ont été acceptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

4.2. Application de l'article PA74 – assemblée provinciale de Namur

Tous les membres élus ou réélus lors de l'assemblée provinciale ont été acceptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

4.3. Application de l'article PA74 – assemblée provinciale de Hainaut

Tous les membres élus ou réélus lors de l'assemblée provinciale ont été acceptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

4.4. Application de l'article PA74 – assemblée provinciale de Bruxelles-Brabant wallon

Tous les membres élus ou réélus lors de l'assemblée provinciale ont été acceptés à l'unanimité par le conseil d'administration. Le conseil d'administration rappelle au CP les dispositions l'article PA30

4.5. Application de l'article PA74 – assemblée provinciale de Luxembourg

Tous les membres élu(e)s ou réélu(e)s lors de l'assemblée provinciale ont été accepté(e)s à l'unanimité par le conseil d'administration.

4.6. Changement de province de l'équipe U21 de Fraire (Namur)

Les membres du CDA acceptent à l'unanimité la demande du club d'évoluer dans le championnat du Hainaut les comités provinciaux de Namur et du Hainaut ayant marqué leur accord.

5. Exercice des compétences judiciaires

5.1. Membres ad hoc conseil d'appel

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent à l'unanimité les désignations de Monsieur MOTTIAUX Serge (CJ NAMUR) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil D'APPEL lors de la prochaine séance du 31.05.17

Monsieur LOZE Emile (CJ BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil D'APPEL lors de la prochaine séance du 31.05.17

Monsieur LEPAIN Thierry (CJ BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil D'APPEL lors de la prochaine séance du 31.05.17

5.2. Renomination des membres des organes judiciaires

Le conseil d'administration a reçu, via le procureur régional, les avis au sujet des renominations des membres des différents organes judiciaires.

Le point a été repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 10 juin 2017.

5.3. Dossier Hicham Debbaj

Le dossier est en continuation

6. Assemblée générale du 10 juin 2017

6.1. Ordre du jour

L'ordre du jour est parcouru et commenté par les membres du CDA.

6.2. Examen des documents

Les membres du conseil d'administration parcourent les différents documents qui seront présentés à l'assemblée générale

6.3. Mise à l'honneur

Les membres du CDA définissent les membres à mettre à l'honneur

7. Département championnat

7.1. Approbation des séries régionales

Le CDA accepte, à l'unanimité, les propositions présentées par la responsable du département

7.2. Championnat "Elites" en jeunes provinciaux

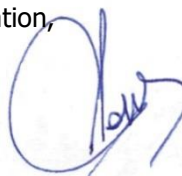
La responsable du département explique la situation pour la création des championnats U18 et U16 "Elites"

La réunion se termine à 22 heures 00.

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général

